

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Carol-Ann Petosa

<https://www.cadre21.org/membres/579d613ccd995de325fd7c>

Date d'obtention : 2020-06-04 14:31:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Bienveillance. Si nous travaillons de pairs, nous pouvons réellement contribuer à sensibiliser nos jeunes, tout en utilisant une méthode concrète et structurée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Meilleures balises, cadre défini pour intervenir, donc d'avantage de confiance pour interventions futures
Sentiment d'être soutenu par le le partenariat, donc plus de motivation à intervenir.
Meilleure compréhension du phénomène, donc plus d'attention porter au détails.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

L'importance de bien évaluer l'intention du geste posé, tout d'abord, pour appliquer la bonne intervention, au bon moment, en utilisant les bon mots.

Prendre le temps d'écouter.

Ne pas sous-estimer les conséquences.